

# COMMUNE DE MONCHY SAINT ELOI

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### APPROBATION

#### 2 PLAN DE ZONAGE

Plan A - Echelle 1/5000°

PLU approuvé le 11 décembre 2017 Modification simplifiée n°1 approuvée le :	<b>IngESPACES</b> Cité Descartes 23, rue Alfred Nobel 77420 Champs-sur-Marne TEL : 01 64 61 86 24
--	---

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

**IngESPACES**  Urbanisme, Environnement, Déplacements

**Zonage**

- Ua : Coeur de bourg
- Ub : Zone pavillonnaire
- Ue : Zone d'équipements publics
- Uj : Zone de préservation des jardins (ZNIEFF en zone urbaine)
- Uy1 : Zone à vocation économique
- Uy2 : Zone à vocation économique
- Uy3 : Zone à vocation économique
- Uy4 : Zone à vocation économique
- Us : Zone d'équipement de santé
- Uh : Hameau de Caucraumont
- 1Aut : Zone d'hébergement touristique liée au château
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nt : Zone naturelle de protection du château
- Nz : zone naturelle de servitude électrique

**Prescriptions réglementaires**

- Trame jardin au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-2 du code de l'urbanisme
- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des espaces naturels (Alignements d'arbres, boisements, coteaux et prairies calcicoles, parc du château, zones humides) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Définition d'une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)
- Protection des chemins au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Axes de ruissellement (source : syndicat de la vallée de la Brèche)
- Localisation du site Basol "STOOP"

**Emplacements réservés (tous les ER sont bénéficiaires à la commune) :**

- ER1 : Aménagement entrée de commune
- ER2 : Création d'une aire de covoiturage
- ER3 : Aménagement urbain, sécurité routière, circulation
- ER4 : Voirie et stationnements
- ER5 : Création d'un chemin

